

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux réalisés par l'entreprise SATELEC - 10 route du Looweg – Centre d'Affaires de la Linerie - 59380 QUAËDYPRE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : - Le stationnement sera interdit rue Victor Hugo du carrefour avec la rue Broncquart jusqu'au quai du Bléquin, et sur la place Jules Leriche à côté du n° 5 les **Vendredi 3 Mai 2024 et Lundi 3 Juin 2024**.

Article 2 : Le stationnement sera interdit à partir **du Lundi 6 Mai 2024 de 6h00 à 18h00** au droit des massifs d'éclairage.

Article 3 : Le stationnement sera interdit rue Albert Thomas du **Lundi 13 Mai 2024 au Vendredi 17 Mai 2024**.

Article 4 : La circulation sera interdite entre la place Jules Leriche et la place Jean Jaurès les **Lundi 3 Juin 2024, Mardi 4 Juin 2024 et Lundi 10 Juin 2024 de 7h00 à 18h00**.

Une déviation sera mise en place par la RD 225, la rue François Cousin, la rue Anatole France, la rue Broncquart et l'avenue Bernard Chochoy.

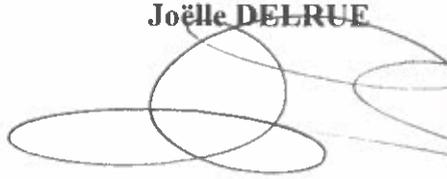
La circulation sera interdite rue Victor Hugo dans le sens RD 225 vers la place Jules Leriche aux mêmes horaires.

Article 5 : La pose de signalisation sera assurée par le demandeur.

Article 6 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de SATELEC,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 03 Mai 2024.

Le Maire,
Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le **- 3 MAI 2024**